



61, RUE HENRI REGNAULT  
92075 – LA DEFENSE CEDEX

## FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

## Fédération Française de Cardiologie

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - reconnue d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1977

Siège social : 5, Rue des Colonnes du Trône, 75012 – Paris

N° SIREN : 784 453 250

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

Aux Membres,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Cardiologie, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements de méthodes comptables et de présentation » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première

application du règlement comptable ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC n°2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 30 juin 2021.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons vérifié :

- le caractère approprié de l'information de la note « Présentation du compte de résultat par origine et destination » de l'annexe concernant les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) ;
- le caractère approprié de l'information de la note « Présentation du compte d'emploi annuel des ressources » de l'annexe des modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER) ;

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 et ont été correctement appliquées.

- la correcte application des règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations décrite dans la note « Legs, donations et assurances-vie » de l'annexe aux comptes, en conformité avec les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 ;
- d'une part, que le bilan et compte de résultat étaient présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 et d'autre part que l'annexe présentait les informations nécessaires à la compréhension des comptes et en conformité avec les dispositions de ces règlements ;
- l'estimation sur la base des seules contributions déclarées de l'évaluation des « Contributions volontaires en nature », dont les modalités de détermination sont exposées dans la note « Contributions volontaire » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et rapport moral du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 21 mars 2022

Yann SEMELIN  
Associé

## Bilan

ACTIF	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)			Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>202 975</b>	<b>190 699</b>	<b>12 276</b>	<b>12 149</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	8 240	8 240	0	12 149
Immobilisations incorporelles en cours	12 276		12 276	
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	182 459	182 459	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 793 830</b>	<b>216 476</b>	<b>2 577 355</b>	<b>32 951</b>
Terrains				
Constructions	3 840	321	3 519	3 711
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 076	220	856	1 072
Autres immobilisations corporelles	122 429	105 226	17 204	28 167
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	2 666 485	110 709	2 555 775	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 854 887</b>	<b>0</b>	<b>1 854 887</b>	<b>1 989 867</b>
Participations et Créances rattachées	1 854 737		1 854 737	1 989 717
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	150		150	150
<b>ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>4 851 692</b>	<b>407 175</b>	<b>4 444 517</b>	<b>2 034 966</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	202 423		202 423	359 168
Avances et acomptes versés sur commandes	114 347		114 347	107 968
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	48 893		48 893	40 522
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	2 999 201	6 200	2 993 001	
Autres	142 971		142 971	146 457
Valeurs mobilières de placement	6 560 776		6 560 776	6 498 369
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 523 084		17 523 084	12 507 330
Charges constatées d'avance	1 335 492		1 335 492	1 275 628
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>28 927 185</b>	<b>6 200</b>	<b>28 920 985</b>	<b>20 935 441</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>33 778 877</b>	<b>413 375</b>	<b>33 365 502</b>	<b>22 970 407</b>

# Bilan

PASSIF	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		6 246 475
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires	2 852 845	
Fonds propres complémentaires	3 393 630	
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	4 833 369	
Autres		4 833 369
Report à nouveau	4 656 106	5 888 249
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>3 572 061</b>	<b>-1 232 143</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>19 308 011</b>	<b>15 735 950</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>19 308 011</b>	<b>15 735 950</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 184 034	
Fonds dédiés	752 907	
<b>Total II</b>	<b>5 936 941</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	451 649	451 649
Provisions pour charges	7 000	
<b>Total III</b>	<b>458 649</b>	<b>451 649</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
sur subventions de fonctionnement		
sur autres ressources		314 203
<b>Total III bis</b>	<b>0</b>	<b>314 203</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 649	1 634
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 699 594	1 410 709
Dettes des legs ou donations	403 720	
Dettes fiscales et sociales	213 428	169 821
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 293 528	4 886 441
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	49 982	
<b>Total IV</b>	<b>7 661 901</b>	<b>6 468 605</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>33 365 502</b>	<b>22 970 407</b>

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	6 144	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	74 138	35 764
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	77 742	
Subventions		38 666
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 504 153	
Mécénats	6 657	
Legs, donations et assurances-vie	7 202 120	
Contributions financières	115 330	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		156
Utilisations des fonds dédiés	123 000	
Autres produits		
Cotisations		4 584
Dons manuels		6 196 432
Mécénats		2 510
Legs et donations		4 731 006
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		
<b>Total I</b>	<b>14 109 284</b>	<b>11 009 118</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock	156 745	-146 166
Autres achats et charges externes	5 237 630	6 256 045
Aides financières	3 188 457	
Impôts, taxes et versements assimilés	94 713	107 701
Salaires et traitements	896 378	943 826
Charges sociales	453 977	435 690
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 085	14 040
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	561 704	
Autres charges		
Aides financières		4 319 590
Autres charges	20 085	13 756
<b>Total II</b>	<b>10 621 774</b>	<b>11 944 482</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>3 487 509</b>	<b>-935 364</b>



## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers	112 021	46 215
<b>Total III</b>	<b>112 021</b>	<b>46 215</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Charges financières		16 295
<b>Total IV</b>	<b>0</b>	<b>16 295</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>112 021</b>	<b>29 920</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>3 599 531</b>	<b>-905 444</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	6 656	1 187
<b>Total V</b>	<b>6 656</b>	<b>1 187</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles	21 579	399 571
<b>Total VI</b>	<b>21 579</b>	<b>399 571</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-14 923</b>	<b>-398 384</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 547	18 315
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>14 227 961</b>	<b>11 056 521</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>10 655 900</b>	<b>12 378 663</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		90 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 572 061</b>	<b>-1 232 143</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	210 054	122 908
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	210 054	122 908
<b>TOTAL</b>		

Désignation de l'association : FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 33 365 502 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 572 061 Euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/11/2021 par les dirigeants de l'association.

## Présentation de l'entité

---

### Identité et objet social

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) une association fondée le 13 août 1964 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977.

Une vocation collective mobilisée pour faire reculer les maladies cardiovasculaires.

Elle groupe les associations régies par la loi de 1901, ayant un but identique au sien à savoir :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- De promouvoir et favoriser la recherche en cardiologie ;
- D'informer et initier le public sur les gestes qui sauvent ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des personnes atteintes de pathologie(s) cardiovasculaire(s) ;
- De coordonner, dans le cadre statutaire, les actions des diverses associations adhérentes ;
- D'assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public ;
- D'assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales.

### Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La FFC se mobilise autour de 4 missions prioritaires :

- La prévention en informant sur les dangers des maladies cardiovasculaires et les moyens de s'en prémunir
- La sensibilisation et l'initiation aux Gestes Qui Sauvent
- Le soutien, la promotion de la recherche cardiovasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine
- L'accompagnement en réadaptation des patients cardiaques

### Moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, la FFC s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles. Les missions de la FFC sont impulsées localement par son maillage territorial au travers des Associations régionales de Cardiologie (AC) qui sont-elles mêmes composées de Clubs Cœur et Santé.

Les Associations régionales adhérentes signent une Charte Fédérale. La Fédération compte 27 associations régionales rassemblant plus de 269 Clubs Cœur et Santé.

L'essentiel des ressources de l'association proviennent de la générosité du public (dons, libéralités).

## Principes, règles et méthodes comptables

---

### Référentiel comptable

Les comptes de la Fédération Française de Cardiologie ont été établis :

- Dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base
  - continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, étant noté que la 1<sup>ère</sup> application du nouvel ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable (cf. § ci-après),
  - indépendance des exercices.
- Conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable de la Fédération Française de Cardiologie a une durée de 12 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

### Changements de méthodes comptables et de présentation

L'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 a entraîné des changements de méthodes comptables appliqués de manière rétrospective, et de présentation des états financiers.

Les principaux postes concernés par ces changements sont les suivants :

#### Fonds propres

Le poste antérieurement intitulé « Fonds associatifs », composé des fonds propres et des réserves, a été renommé « Fonds propres » et a été mis à jour pour se conformer au nouveau règlement comptable :

- Le « Fonds social statutaires » de 2.853 K€, correspondant aux fonds reçus à la constitution par la Fédération ont été conservés en compte « Fonds statutaires »,
- Les « Autres fonds associatifs » de 3.394 K€, ont été reclassés en « Apport dans droit de reprise »,

L'analyse des Fonds propres a permis de considérer qu'une partie des Fonds propres de la Fédération Française de Cardiologie était issue de la Générosité du Public, à savoir les autres fonds associatifs, ainsi que les réserves et le report à nouveau.

En effet, seul le Fonds social statutaire peut être considéré comme non-issu de la générosité du Public, soit 2.853K€.

#### Legs, donations et assurances-vie

Antérieurement au nouveau règlement ANC 2018-06, le « portefeuille legs et donations » faisait l'objet d'une simple mention dans l'annexe comptable (engagement hors bilan) pour le montant des engagements reçus et acceptés par le Conseil d'administration à la clôture de l'exercice.

Tout au long de l'instruction des dossiers, les ventes nettes de charges des biens issus de legs et donations étaient transférées en produits au compte de résultat à la date d'encaissement des fonds.

Quant aux produits d'assurances vies, ils étaient inscrits en produits au compte de résultat à la date d'encaissement des fonds.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les dispositions prévues au nouveau règlement ANC 2018-06 sont appliquées :

Les biens et dettes des dossiers legs sont comptabilisés au bilan à la date d'acceptation du conseil d'administration, selon leur nature :

- À l'actif immobilisé, l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers,
- À l'actif circulant, les créances et liquidités,
- Au passif, les dettes et obligations testamentaires.

La contrepartie est inscrite en produits dans la rubrique legs, donations et assurances-vie.

Les biens reçus par donation sont comptabilisés à la signature de l'acte authentique de donation et les assurances-vie sont enregistrées en produit à la date de leur encaissement.

Les revenus et charges liés aux biens reçus par legs et donations, destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat, selon leur nature.

À la clôture de l'exercice, les produits nets comptabilisés sont neutralisés par la constatation d'un « Fonds reportés sur legs et donations » s'ils n'ont pas été encaissés.

Compte tenu de ces éléments, le portefeuille Legs et donations évalué au 30 juin 2020, tenant compte d'éventuelles informations complémentaires postérieures au 30 juin 2020 et relatives à la valorisation des biens, a été inscrit au bilan au 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

Actifs (En €)	Au 01-07-2020	Passif (En €)	Au 01-07-2020
<b>Actifs immobilisé</b>		<b>Fonds reportés et fonds dédiés</b>	
Bien reçus par legs et donations destinés à être cédés	2 143 938	Fonds reportés sur Legs et donations	3 846 938
Dépréciation des biens reçus en Legs	-65 290		
		<b>Provisions</b>	
<b>Actif Circulant</b>		Provision pour charges sur legs	7 000
Créances reçues sur legs et donations	1 926 583	<b>Dettes</b>	
Dépréciation sur créances reçues en legs	-6 200	Dettes sur legs et donations	145 093
<b>TOTAL</b>	<b>3 999 031</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 999 031</b>

Antérieurement, les encaissements et décaissements sur legs et donations n'étaient pas inscrits en compte d'attente. Aussi, aucun retraitement n'a été effectué en report à nouveau.

## Définition des produits

Le plan de comptes de la Fédération Française de Cardiologie a été mis à jour, en intégrant les nouveautés introduites par le nouveau règlement ANC 2018-06 concernant la nature des produits et afin de les faire cadrer avec les postes du compte de résultat. Voici la définition des principaux postes de produits au compte de résultat :

- **Concours publics et Subventions d'exploitation** : Ce poste intègre les produits de subventions d'exploitation octroyés de manière discrétionnaire par une autorité publique, ainsi que les concours publics obtenus dans le cadre d'un dispositif législatif ou réglementaire. La Fédération française de Cardiologie n'a pas perçu cette année de concours publics.
- **Mécénats** : Ce poste intègre les dons versés par des entreprises dans le cadre d'une convention de mécénat formalisée,
- **Legs, donations et assurances-vie** : Ce poste intègre les produits issus de legs, donations et assurances-vie, sous déduction de certains comptes de charges liés aux legs et donations.
- **Contributions financières** : Ce poste intègre les fonds versés par des organismes à but non lucratif (association, fondation, fonds de dotation...), dont les fonds versés par des fondations d'entreprises antérieurement inscrites en autres fonds privés.

## Présentation des états financiers

- **Bilan** : Le bilan de l'exercice 20-21 respecte les dispositions du nouveau règlement ANC 2018-06. La colonne de l'exercice 19-20 a été reprise telle que présentée et certifiée au regard de l'ancien règlement CRC 99-01. Les notes et tableaux de l'actif et du passif sont présentés aux chapitres suivants.
- **Compte de résultat** : Le compte de résultat de l'exercice 20-21 respecte les dispositions du nouveau règlement ANC 2018-06. La colonne de l'exercice 19-20 a été reprise telle que présentée et certifiée au regard de l'ancien règlement CRC 99-01. Les notes et tableaux du compte de résultat sont présentés au chapitre suivant.
- **Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)** : Ces comptes ont été établis conformément au nouveau règlement comptable ANC 2018-06. Les règles de gestion permettant leur élaboration sont présentées aux paragraphes suivants. Ces comptes sont présentés pour l'exercice 20-21 sans colonne comparative. Le CER de l'exercice 19-20, établi selon la réglementation précédente, est présenté à titre indicatif dans l'annexe du CROD et du CER.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Engagement de retraite

---

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,79 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0%
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD-TV 15-17)



## Faits caractéristiques de l'exercice

### Faits marquants et contexte de crise sanitaire

Au cours de l'exercice 2020-2021, la Fédération a poursuivi son soutien financier auprès des associations adhérentes ainsi qu'au financement de la recherche.

Compte tenu des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, la tenue des manifestations prévues par la FFC et les associations adhérentes a été impacté. De ce fait, les charges de fonctionnement liées ont baissé de manière sensible sur l'exercice 2020-2021.

La FFC a choisi en début d'année 2021 de changer d'identité. L'association s'est dotée d'un nouveau logo et d'une nouvelle signature. Elle a également procédé au changement du site Internet. Toutes les dépenses ont été inscrites en charges de l'exercice.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 29 janvier 2021 a approuvé les modifications de statut proposées. Ces nouveaux statuts sont en cours de revue par le ministère de l'Intérieur.

De plus, une révision de la Charte Fédérale a été effectuée. Le projet de nouvelle charte sera soumis au vote de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2021.

### Nouveau règlement comptable pour les personnes morales de droit privé à but non lucratif

L'exercice comptable est marqué par la 1<sup>ère</sup> application du nouveau règlement ANC 2018-06 modifié par l'ANC n°2020-08. Cette mise en conformité a engendré :

- Une évolution du plan de comptes et de la classification de certains produits,
- Des évolutions du traitement comptable de certaines opérations, en particulier des legs et donations,
- Des changements sur la présentation des états financiers notamment le bilan, le compte de résultat et le CER,
- La substitution à l'ancien modèle de CER d'un compte de résultat par origine et destination (CROD), et d'un CER dédié à l'emploi des seules ressources de l'AGP,

Ces principales évolutions sont présentées ci-avant et repris ci-dessous dans les différentes rubriques de l'annexe comptable.



## Evènements postérieurs à la clôture

Néant



## Notes sur le bilan actif

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

Immobilisations	Au début d'exercice	Retraitement nouveau règlement 01/07/2020	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	212 866		12 276	22 167	202 975
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>212 866</b>		<b>12 276</b>	<b>22 167</b>	<b>202 975</b>
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencés et aménagés des constructions	3 840				3 840
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 164			4 088	1 076
Installations générales, agencements aménagements divers	30 743				30 743
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	160 404			68 718	91 686
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés		2 143 938	1 480 335	957 789	2 666 484
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>200 151</b>	<b>2 143 938</b>		<b>72 806</b>	<b>2 271 283</b>
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	1 989 717		24 376	159 355	1 854 737
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	150				150
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 989 867</b>		<b>24 376</b>	<b>159 355</b>	<b>1 854 887</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 402 884</b>	<b>2 143 938</b>	<b>36 652</b>	<b>254 328</b>	<b>4 329 145</b>

## Immobilisations financières

Participations :

L'association détient une participation de 500€ correspondant à 50% du capital de la SCI La Maison du Coeur. Une convention de trésorerie a été signée entre La Maison du Coeur et la Fédération Française de Cardiologie. La FFC a consenti une avance en compte courant rémunérée dont le montant s'élève à 1.854.237 € au 30 juin 2021. Les produits financiers perçus sur l'exercice s'élèvent à 24.376 € pour cet exercice. Un remboursement de 159.355 € a été effectué en février 2021. Le prix potentiel de vente de l'immeuble a été estimé au 26 novembre 2015 à 5 550 000€. Considérant la valorisation de l'immeuble, aucune dépréciation n'est à constater sur les titres et créances rattachées de la SCI Maison du Coeur et la plus-value latente s'élève, sur la base des comptes au 30-09-2019 de la SCI, à 650 k€.

## Amortissements et dépréciations des immobilisations

Immobilisations	Au début d'exercice	Retraitement nouveau règlement 01/07/2020	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	200 718		714	10 732	190 699
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>200 718</b>		<b>714</b>	<b>10 732</b>	<b>190 699</b>
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencés et aménagés des constructions	129		192		321
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 093		215	4 088	220
Installations générales, agencements aménagements divers	20 220		1 973		22 193
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	142 759		8 992	68 718	83 033
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés		65 290	45 419		110 709
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>167 201</b>	<b>65 290</b>	<b>56 791</b>	<b>72 806</b>	<b>216 476</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>367 919</b>	<b>65 290</b>	<b>57 504</b>	<b>83 538</b>	<b>407 175</b>

## Actif circulant

### Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
<b>Marchandises</b>				
Marchandises revendues en l'état				
<b>Approvisionnements</b>				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
<b>Total I</b>				
<b>Production</b>				
Produits intermédiaires				
Produits finis	202 423	359 168		156 745
Produits résiduels				
Autres				
<b>Total II</b>	<b>202 423</b>	<b>359 168</b>		<b>156 745</b>
<b>Production en cours</b>				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
<b>Total III</b>				
<b>Production stockée</b>				<b>156 745</b>

### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 380 942 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	1 854 237		1 854 237
Prêts			
Autres	150		150
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	48 893	48 893	
Autres	3 142 171	3 142 171	
Charges constatées d'avance	1 335 492	1 335 492	
<b>Total</b>	<b>6 380 942</b>	<b>4 526 555</b>	<b>1 854 387</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
USAGERS, PRODUITS NON FACTURÉS	15 648
ORGANISMES SOCIAUX-PDTS A RECEVOIR	11 408
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	5 280
INTERETS COURUS	17 179
PRODUITS A RECEVOIR	48 695
INTERETS COURUS A RECEVOIR	21 505
<b>Total</b>	<b>119 714</b>

## Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
Parts sociales CE	63 291,00	20,00			
Vendome FCP	2 021,73	112,43	125,28	253 282,33	
				<b>253 282,33</b>	

Les valeurs mobilières sont composées de parts sociales de la Caisse d'Epargne et de FCP. Elles sont évaluées selon la méthode du premier entré premier sorti. Ces fonds sont essentiellement de type monétaire.

# Notes sur le bilan passif

## Fonds propres

Les fonds propres sont constitués des « Fonds propres sans droit de reprise », des « réserves », du « Report A Nouveau » et de « l'excédent ou déficit de l'exercice » en attente d'affectation. Ces postes sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

Le poste « **Fonds propres sans droit de reprise** » est constitué :

- Du **fonds social statutaire** : historiquement, ce fonds s'élève à 2.852.845 €,
- des Autres fonds associatifs de 3.393.630 €,

Le poste « **Réserves** » de 4.833.369 € est constitué :

- De réserves pour projet associatif,
- De réserves pour la recherche,
- De réserves GQS – Equipement des AC,
- De réserves – Promotion des libéralités,
- De réserves – Camp promo PDC,

## Fonds propres au 30 juin 2021

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	6 246 475		6 246 475							6 246 475
Fonds propres avec droit de reprise										0
Ecart de réévaluation										0
Réserves	4 833 369		4 833 369							4 833 369
Report à nouveau	5 888 249		5 888 249					1 232 143	1 232 143	4 656 106
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 232 143		-1 232 143	1 232 143	1 232 143	3 572 061	3 572 061			3 572 061
<b>Situation nette</b>	<b>15 735 950</b>	<b>0</b>	<b>15 735 950</b>	<b>1 232 143</b>	<b>1 232 143</b>	<b>3 572 061</b>	<b>3 572 061</b>	<b>1 232 143</b>	<b>1 232 143</b>	<b>19 308 011</b>
Fonds propres consommables										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
<b>TOTAL</b>	<b>15 735 950</b>	<b>0</b>	<b>15 735 950</b>	<b>1 232 143</b>	<b>1 232 143</b>	<b>3 572 061</b>	<b>3 572 061</b>	<b>1 232 143</b>	<b>1 232 143</b>	<b>19 308 011</b>

## Fonds reportés legs et donations

Les fonds reportés correspondent aux biens et dettes des dossiers legs et donations acceptés par le Conseil d'administration et restant à encaisser à la clôture de l'exercice.

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au 30-06-2020	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Solde au 01-07-2021	Augmentation	Diminution	Montant global
<b>Fonds reportés Legs et donations</b>	<b>0</b>	<b>3 846 938</b>	<b>3 846 938</b>	<b>2 699 863</b>	<b>1 362 767</b>	<b>5 184 034</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>3 846 938</b>	<b>3 846 938</b>	<b>2 699 863</b>	<b>1 362 767</b>	<b>5 184 034</b>

## Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel aux dons ou dans le cadre de convention de subvention ou de versement de contributions financières.

Les fonds dédiés portent sur les natures de recettes suivantes : Subventions d'exploitation, contributions financières, ressources issues de la générosité du public (dons, legs et donations).

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subventions d'exploitation</b>									
Ministère des solidarités et de la santé - outil scoring				24 574				24 574	
Ministère des solidarités et de la santé - Prévention arrêt cardiaque				47 780				47 780	
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>									
Programme de dénormalisation du Tabac				13 487				13 487	
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>									
Legs pour la recherche de la région Lyonnaise	314 203		314 203		123 000			191 203	
Legs pour le service de cardiologie de l'hôpital Villeneuve à Montpellier				475 863				475 863	
<b>TOTAL</b>	<b>314 203</b>	<b>0</b>	<b>314 203</b>	<b>561 704</b>	<b>123 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>752 907</b>	<b>0</b>

## Provisions

### Tableau des provisions

	Provisions Au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	451 649				451 649
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>451 649</b>				<b>451 649</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
<b>Exploitation</b>					
Financières					
Exceptionnelles					

A la clôture, les provisions correspondent principalement à des litiges prud'homaux.

## Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 661 901 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 649	1 649		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 699 594	1 699 594		
Dettes fiscales et sociales	213 428	213 428		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 697 248	5 697 248		
Produits constatés d'avance	49 982	49 982		
<b>Total</b>	<b>7 661 901</b>	<b>7 661 901</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	401 381
INTERETS COURUS A PAYER	1 490
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES	44 786
AUTRES CHARGES A PAYER SUR PERSONNEL	18 009
CHARGES SOCIALES SUR CP	34 434
DIVERS CHARGES A PAYER	67 045
<b>Total</b>	<b>567 145</b>



## Comptes de régularisation

---

### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 335 492		
<b>Total</b>	<b>1 335 492</b>		

### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	49 982		
<b>Total</b>	<b>49 982</b>		

## Tableau des ressources de la Fédération

Ressources de l'année	30/06/2021
Cotisations	6 144
Mise à disposition personnel	60 836
Echanges de fichiers	13 301
Concours publics et subventions d'exploitation	77 742
Collecte de dons	6 504 153
Mécénat	6 657
Legs, donations et assurances-vie	7 202 120
Contributions financières	115 330
Utilisation fonds dédiés	123 000
Transfert de charges	
Autres produits	
<b>Total des ressources</b>	<b>14 109 284</b>

## Legs, donations et assurances-vie

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat s'élevant à 7.202.120 € est constitué de la somme des comptes suivants :

PRODUITS	11 115 673
Montant perçu au titre d'assurances vie	665 067
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	7 801 337
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 286 502
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 362 767
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	-
CHARGES	3 913 553
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 168 270
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	45 419
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 699 863
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>7 202 120</b>

## Contributions volontaires en nature

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					-
Mises à disposition gratuites de biens					-
Prestations de services					-
Personnel bénévole	207 414			2 640	210 054
<b>TOTAL</b>	<b>207 414</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>2 640</b>	<b>210 054</b>

La Fédération française de Cardiologie fait figurer dans cette rubrique depuis plusieurs années la valorisation des heures de bénévolat.

La valorisation des heures des bénévoles est effectuée sur la base d'une moyenne du SMIC mensuel en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. Cette valorisation tient compte des charges sociales au prorata temporis des incidences des évolutions de taux. Le bénévolat est valorisé à 210 K€ au 30 juin 2021.

La valorisation des contributions volontaires en nature dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC
- Encadrement : 2 fois le SMIC
- Expertise : 5 fois le SMIC
- Autre : 150€ TTC de l'heure (pour les experts)

## Rémunération des commissaires aux comptes

### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 52 055 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

## Résultat financier

	30/06/2021	30/06/2020
Produits financiers de participation	22 941	25 429
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	49 042	20 787
Reprises sur provisions et transferts de charge	40 039	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>112 021</b>	<b>46 215</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		16 295
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>16 295</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>112 021</b>	<b>29 920</b>

## Impôts sur les Sociétés à taux réduit

La FFC est assujettie à l'impôt sur ses revenus fonciers et ses revenus de capitaux mobiliers.

L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2020-2021 s'élève à 12 547€ et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Loyers encaissés			
Intérêts compte courant SCI	24 376	24%	5 850
Intérêts parts sociales	15 628	15%	2 344
Intérêts compte courant CE	11 390	24%	2 734
Intérêts SCL Associatis	6 748	24%	1 619
<b>Total</b>	<b>58 141</b>		<b>12 547</b>

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 25 personnes

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	3	6	9	9
Employés	3	13	16	16
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Bourses attribuées Ex 2016-2017	162 635
Bourses attribuées Ex 2017-2018	640 168
Bourses attribuées Ex 2018-2019	578 860
Bourses attribuées Ex 2019-2020	903 200
Bourses attribuées Ex 2020-2021	1 691 620
Bourses attribuées Ex 2021-2022	1 250 000
Autres engagements donnés	5 226 483
<b>Total</b>	<b>5 226 483</b>

## Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA	3 040 000
Assurance vie	353 973
Autres engagements reçus	3 393 973
Legs nets à réaliser	
Total	3 393 973

Les engagements reçus au 30 juin 2021 se décomposent ainsi :

- Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA : 3.040.000 €
- Assurance Vie : 353.973 €.

## Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 54.793 Euros

## Présentation du compte de résultat par origine et destination (CROD)

### Définition

---

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)		Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>13 768 116</b>	<b>13 768 116</b>		
1.1 Cotisations sans contrepartie	6 144	6 144		
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	6 504 153	6 504 153		
- Legs, donations et assurances-vie	7 202 120	7 202 120		
- Mécénat	6 657	6 657		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	49 042	49 042		
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>212 656</b>			
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	115 330			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	97 326			
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>77 742</b>			
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>46 447</b>	<b>46 447</b>		
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>123 000</b>	<b>123 000</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>14 227 961</b>	<b>13 937 563</b>		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	6 386 552	6 386 552		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 693 306	2 693 306		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 001 792</b>	<b>981 345</b>		
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>			
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	<b>12 547</b>			
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>561 704</b>	<b>475 864</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>10 655 900</b>	<b>10 537 066</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 572 061</b>	<b>3 400 497</b>		



B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)		Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>210 054</b>	<b>210 054</b>		
Bénévolat	210 054	210 054		
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>210 054</b>	<b>210 054</b>		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>207 414</b>	<b>207 414</b>		
Réalisées en France	207 414	207 414		
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 640</b>	<b>2 640</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>210 054</b>	<b>210 054</b>		

## Produits par origine

Les produits du CROD sont présentés conformément à la nouvelle réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

### Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », « Legs, donations et assurances-vie », « cotisations sans contrepartie » et du « Mécénat ».

Par ailleurs, dans les autres produits liés à la générosité du public figurent les produits financiers autres que ceux provenant de la créance rattachée à la participation SCI/FFC compte tenu du fait que la trésorerie provient principalement des ressources issues de la générosité du public.

### Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

- Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.
- Les « autres produits » constitués principalement des produits de la mise à disposition de personnel, des recettes de sponsoring, du congrès, des locations de fichiers, et des produits financiers issus de la créance rattachée à la participation SCI/FFC.

## Charges par destination

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

Le poste « **Missions sociales** » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de la Fédération. Elles sont définies dans les statuts comme suit :

- Informer et éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires.
- Promouvoir et financer la recherche en cardiologie
- Inciter le public à se former aux gestes qui sauvent
- Apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques
- Coordonner dans le cadre statutaire les actions des diverses associations adhérentes.

Les missions sociales se décomposent ainsi :

Missions sociales	30/06/2021 Montant
Prévention	2 627 003
Recherche médicale	2 863 575
Aide à la réadaptation	124 289
Frais de coordination des Association	771 686
<b>TOTAL</b>	<b>6 386 552</b>

Le poste « **Prévention** » comprend les frais relatifs à la réalisation des actions : conception, fabrication, transport, routage et, affranchissement des brochures de prévention, des affiches, des autocollants, des dépliants, honoraires et autres frais des agences de communication pour la conception, l'organisation, et le suivi de nos campagnes nationales, les achats d'espaces, la location de mobilier sur les salons, la maintenance informatique, le lobbying auprès des prescripteurs, les salaires et les charges du service consacrés à la gestion de cette activité, les coûts de structure : loyers et charges financières sont calculés d'après le critère « surface », et autres charges réparties selon une clé de répartition par destination de dépenses.

Le poste « **Recherche Médicale** » regroupe les salaires, les charges sociales, les loyers et les charges affectées à cette activité. L'ensemble des projets : bourses, aides à la recherche, dotations qui ont été attribuées par la commission d'aide à la recherche qui se réunit chaque année en juin. Celle-ci a pour mission d'organiser les appels d'offres et d'assurer le jury des bourses.

Le poste « **Aide à la réadaptation** » comprend les salaires, les charges sociales, les coûts de structure affectés à ce poste, la participation financière à la phase III à hauteur de 25% des salaires et charges sociales, des prestations et des honoraires versés aux moniteurs.

Le poste « **Dotations et frais de coordination des régions** » consiste à contribuer au soutien financier des 27 Associations de cardiologie et de leurs 263 clubs Cœur et santé au moyen d'une dotation annuelle calculée sur la base de critères énumérés dans la charte. Cette dotation est destinée au financement des actions et campagnes d'information et de sensibilisation, à des initiatives régionales conformément aux objectifs statutaires ; sont comprises également des dépenses relatives à l'animation et à la gestion des Associations de Cardiologie et des Clubs Cœur et Santé grâce à des rencontres, des supports de formation, des bulletins de communication de liaison interne, et enfin au personnel rattaché à cette activité.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » regroupe le conseil en stratégie de collecte, la rédaction, la conception des campagnes d'appels à la générosité, les frais de fabrication des publipostages et des reçus fiscaux, les locations et échanges d'adresses, l'affranchissement des publipostages et des reçus fiscaux, la mise à jour des fichiers et des bases de données, la fabrication des bulletins de prélèvements automatiques, les frais de traitements des dossiers des legs, les frais d'insertions publicitaires dans les revues spécialisées, de fabrication et d'affranchissement des publipostages legs, de fabrication des plaquettes legs, de locations diverses sur les salons et tout le personnel affecté à ces tâches ainsi que les loyers, et charges indirectes.

Le poste « **Frais de Fonctionnement et frais de communication institutionnelle** » regroupe :

- Les déplacements des administrateurs, les assurances, les loyers et charges affectés à cette rubrique, les honoraires conseils, les honoraires extérieurs pour la tenue de la comptabilité générale et analytique, pour l'établissement des paies, des charges sociales, des comptes annuels et du compte d'emploi des ressources pour les 27 associations de cardiologie, du bilan combiné FFC et du compte emploi des ressources combiné, à la formation du personnel, à la maintenance informatique, et aux salaires et charges du personnel administratif (comptabilité, gestion) et de la direction ;
- Les charges financières comprenant les intérêts d'emprunts et les frais financiers (frais de virement, commissions, frais de tenue de compte) ;
- les impôts et taxes (hors impôts sociétés)
- les insertions publicitaires, relations presse institutionnelle, le relookage de l'image FFC, et les salaires de l'activité

Les postes « **Dotations aux provisions et dépréciations** », « **Impôt sur les bénéfices** » et « **Reports en fonds dédiés de l'exercice** » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les **principes et règles d'affectation** permettant d'évaluer les **charges par destination** sont présentés ci-dessous et correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « **Emplois** » du **CER**.

## Principes d'affectation des charges

---

- **Missions sociales** : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition (m<sup>2</sup> et/ou la masse salariale).

Les missions sociales sont financées par le solde des ressources d'appel à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice et si besoin par prélèvement du stock initial.

- **Frais de recherche de fonds** : Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité.
- **Frais de fonctionnement** : Les frais de fonctionnement sont financés par les ressources non affectées de l'exercice issues de l'AGP au prorata du total des ressources collectées auprès du public sur le total des ressources de l'exercice. Ce taux est de 98% sur l'exercice.

## Tableau de réconciliation du compte de résultat (CR) avec le CROD

Au regard des règles d'affectation exposées ci-dessus, voici un tableau de réconciliation des postes de charges du compte de résultat avec les postes de charges par destination du CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources				Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public		
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													0
Variation de stock	153 703				3 037		4						156 745
Autres achats et charges externes	2 287 890				2 294 709		655 031						5 237 630
Aides financières	3 127 170				0		61 287						3 188 457
Impôts, taxes et versement assimilés	47 840				33 010		13 864						94 713
Salaires et traitements	509 486				229 945		156 947						896 378
Charges sociales	248 713				115 038		90 225						453 977
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 675				1 582		8 828						12 085
Dotations aux provisions													0
Reports en fonds dédiés											561 704		561 704
Autres charges	10 074				8 991		1 020						20 085
Charges financières													0
Charges exceptionnelles					6 994		3 150			11 435			21 579
Participations des salariés aux résultats													0
Impôt sur les bénéfices									12 547				12 547
<b>TOTAL</b>	<b>6 386 552</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 693 306</b>	<b>-</b>	<b>990 357</b>	<b>-</b>	<b>12 547</b>	<b>11 435</b>	<b>-</b>	<b>561 704</b>	<b>10 655 900</b>



## Présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources au 30 juin 2021 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 20-21 est présentée dans ce nouveau tableau. Le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice 19-20 établi selon l'ancien règlement comptable n°2008-12 du 7 mai 2008, est présenté à titre indicatif au point suivant.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	6 386 552		1.1 Cotisations sans contrepartie	6 144	
1.2 Réalisées à l'étranger - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.2 Dons, legs et mécénats - Dons manuels	6 504 153	
			- Legs, donations et assurances-vie	7 202 120	
			- Mécénats	6 657	
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	49 042	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 693 306				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	981 345				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>10 061 202</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>13 768 116</b>	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>		<b>2 - REPRIS SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>46 447</b>	
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>475 864</b>		<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>123 000</b>	
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>3 400 497</b>		<b>DEFCIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>13 937 563</b>		<b>TOTAL</b>	<b>13 937 563</b>	
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>11 169 298</b>	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 400 497	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	11 435	
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>14 581 229</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Réalisées en France	207 414		Bénévolat	210 054	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			Dons en nature		
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	2 640				
<b>TOTAL</b>	<b>210 054</b>		<b>TOTAL</b>	<b>210 054</b>	

Fonds dédiés liés à la générosité du public	Exercice N	Exercice N-1
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>	<b>314 204</b>	<b>404 204</b>
(-) Utilisation	123 000	90 000
(+) Report	475 864	
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>	<b>667 067</b>	<b>314 204</b>

## Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les ressources issues de la GP sont constituées des dons de particuliers et d'entreprises sans conventions de mécénat, des legs & donations, des cotisations sans contrepartie, des produits d'assurance-vie ainsi que de produits de mécénat. Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

### Ressources reportée liées à la générosité du public - Solde d'ouverture

En fin d'année dernière, le CER présenté selon l'ancien règlement, faisait état de 11.211.570€ des ressources GP.

Une des particularités de la nouvelle présentation du CER est le solde d'ouverture, c'est-à-dire le montant cumulé des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.

Pour déterminer ce montant au 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Fédération a utilisé la méthode préconisée à l'article 432-19 du nouveau règlement : « *Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs* ».

Ainsi, le calcul s'établit comme suit :

Rubriques	30/06/2020 Montant
Fonds propres disponibles au 30-06-2020	15 735 950
Fonds social statutaire	-2 852 845
Résultats reconstitués non GP depuis 2014	-1 668 708
<b>Fonds disponibles collectés auprès du public</b>	<b>11 214 397</b>
Immobilisations financées par la GP sur exercices antérieurs	413 018
Amortissements des immobilisations financées par la GP sur exercices antérieurs	-367 918
<b>QP des VNC Financés par GP au 30-06-2020</b>	<b>45 099</b>
<b>Solde d'ouverture CER</b>	<b>11 169 298</b>

### Ressources collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD. Elles sont constituées des « Dons », « legs & donations, assurances-vie » et « mécénats ». Elles s'élèvent à 13.768.116 €, soit 96,76% des ressources du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

### Ressources employées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique financent en priorité les missions sociales. Si les ressources issues de la GP sont supérieures au total des Missions sociales, le surplus financera les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public puis les frais de fonctionnement.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par la Fédération pour un montant de 10.061.202 € réparti comme suit :

- Missions sociales réalisées en France : 6.386.552 € soit 63,48 %
- Frais de recherche de fonds : 2.693.306 € soit 26,77%
- Frais de fonctionnement et les frais de communication institutionnelle : 981.345 € soit 9,75%

Enfin, les dotations et reprises sur fonds dédiés de la générosité du public représente l'utilisation des fonds liés à la GP affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la GP lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources GP non affectées.

## Investissements financés dans l'année

Les **investissements** sont prioritairement financés par les ressources émanant de la générosité du public.  
Les investissements nets d'amortissements financés par des ressources GP sont nuls sur cet exercice.  
Les désinvestissements nets liés à la générosité du public s'élèvent à 11.435€.

## Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde de clôture

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la GP collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde de ressources GP est reporté au financement des années suivantes et s'élève à 14.581.229 €.

# Présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER) de l'exercice 2019-2020

## Compte d'emploi annuel des ressources

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EMPLOIS 2019/2020	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019/2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE	RESSOURCES 2019/2020	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019/2020
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		12 106 204
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>8 042 241</b>	<b>8 042 241</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>10 880 771</b>	<b>10 880 771</b>
1.1 Réalisées en France			1.1. Dons et Legs collectés	10 523 446	10 523 446
- Actions réalisées directement	8 042 241	8 042 241	Dons manuels non affectés	6 189 750	6 189 750
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	Dons manuels affectés	2 690	2 690
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	Legs et autres libéralités non affectés	3 735 667	3 735 667
- Actions réalisées directement	-	-	Legs et autres libéralités affectés	895 339	895 339
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	57 325	57 325
			<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	-	-
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>2 911 747</b>	<b>2 911 747</b>	<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>2 629</b>	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 911 747	2 911 747			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	-	-			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et d'autres concours public	-	-			
			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>39 642</b>	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 003 139</b>	<b>999 292</b>			
<b>Sous total</b>		<b>11 953 280</b>			
<b>I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>11 957 127</b>		<b>I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>11 023 043</b>	
<b>II. DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>388 214</b>		<b>II. REPRISES DES PROVISIONS</b>	<b>156</b>	
<b>III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>			<b>III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX. ANTERIEURS</b>	<b>90 000</b>	
<b>IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>		<b>IV. VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>90 000</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 345 341</b>		<b>V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 232 143</b>	
			<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 345 341</b>	<b>11 070 771</b>
<b>V. PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCÉES PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.</b>		<b>26 165</b>			
<b>VI. NEUTRALISATION DES DOT. AUX AMORTIS. DES IMMOBILISATIONS FINANCÉES A COMPTER DE LA 1ère APPLICATION DU REGLT PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.</b>		<b>14 040</b>			
<b>VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		<b>11 965 405</b>	<b>VI. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		<b>11 965 405</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>11 211 570</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales	122 908		Bénévolet	122 908	
Frais de recherche de fonds	-		Prestations en nature	-	
Frais de fonctionnement et autres charges	-		Dons en nature	-	
	<b>122 908</b>			<b>122 908</b>	



**AFIGEC Levallois**

26-28 rue Marius AUFAN  
92300 Levallois-Perret  
Tél : + 33(0)1 41 49 06 66

**AFIGEC Lisieux**

51 boulevard Sainte-Anne  
14100 Lisieux  
Tél : +33(0)2 31 31 17 93

**AFIGEC Deauville**

11 bis, avenue de la République  
14800 Deauville  
Tél : +33(0)2 31 81 52 04

**AFIGEC Dives-sur-Mer**

Pont de Cabourg  
14160 Dives-sur-Mer  
Tél : + 33(0)2 31 24 70 11

**AFIGEC Le Havre**

32 rue Pierre Brossolette  
76600 Le Havre  
Tél : +33(0)2 32 74 06 60

**AFIGEC Honfleur**

5 allée Fontaines St Léonard  
14600 Honfleur  
Tél : +33(0)2 31 89 40 52